



**Acquisition de l'Espace naturel sensible de
LEUTENHEIM - Demandes de financement**

Rapport n° CP/2012/593

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation le projet de protection de l'Espace Naturel Sensible de Leutenheim

La Commission Permanente du Conseil Général du 2 juillet 2012 a délibéré en faveur de l'acquisition de l'Espace Naturel Sensible de Leutenheim.

La gestion durable de ces terrains suppose de disposer d'une bonne connaissance des richesses écologiques, de l'état sanitaire et du niveau de sécurité des boisements humides. Ces éléments de connaissance serviront de support au projet de valorisation pédagogique qui sera alors développé. Ces études et travaux s'échelonnent de 2013 à 2015.

Le budget de ces opérations est le suivant :

- Acquisition : 830 000 €
- Frais de notaire : 8 371 €
- Inventaires biologiques, diagnostic sanitaire et de sécurité des boisements, rédaction du plan de gestion scientifique, projet de valorisation pédagogique : 100 000 €.

Des crédits européens FEADER et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) sont sollicités pour cofinancer à hauteur de 80 % ce projet.

L'examen du dossier par le Conseil Régional d'Alsace, gestionnaire des crédits FEADER, nécessite une validation préalable par le Conseil Général de ce projet.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Fonds FEADER : 187 674 € (20%)
- AERM : 563 023 € (60%)
- Département du Bas-Rhin : 187 674 € (20%).

La part du Conseil Général sera financée à 100% par la Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :


La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *approuve la protection de l'Espace Naturel Sensible de Leutenheim mise en oeuvre dans le cadre du Schéma Départemental des Espaces Naturels,*
- *approuve le plan de financement suivant : Fonds FEADER : 187 674 € (20%) - Agence de l'Eau Rhin-Meuse : 563 023 € (60%) - Département : 187 674 € (20%).*

Elle autorise par ailleurs le Président à signer tout document nécessaire à l'obtention de ces subventions.

Strasbourg, le 20/08/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL